

Questions au Feuilleton

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Aucun.

L'INDUSTRIE ET COMMERCE—LES CONTRATS POUR SERVICES PROFESSIONNELS

Question n° 706—M. Clarke:

1. Durant l'année financière 1978-1979, combien de contrats pour services professionnels le ministère de l'Industrie et du Commerce a-t-il accordé à des personnes engagées par la Commission de la Fonction publique, au cours des cinq dernières années?

2. Combien de contrats avaient une durée a) de moins d'un an, b) de un à deux ans, c) de plus de deux ans?

3. Combien de contrats ont été accordés à l'extérieur de la région de la Capitale nationale?

4. A combien s'élevaient tous ces contrats?

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. 14 contrats.

2. a) 11.

b) 3.

c) Aucun.

3. Aucun.

4. \$90,683.00.

ENVIRONNEMENT—LES PERTES DUES À L'INCENDIE DE BÂTIMENTS DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Question n° 720—M. Clarke:

1. Au sujet des pertes non assurées de \$1,000 ou plus dues au feu de bâtiments du ministère de l'Environnement figurant à la note 3 de la page 12.64 du Volume I des Comptes publics du Canada 1978-1979, le Ministère a-t-il pris des mesures pour déterminer la cause de l'incendie de la remise abritant des contenants d'hydrogène à a) Baker Lake, b) Fort Smith (T. du N.-O.) et, le cas échéant, lesquelles?

2. Le ministère a-t-il pu déterminer si quelqu'un était responsable de ces feux et, le cas échéant, qu'a-t-il fait contre eux?

3. Le ministère a-t-il entrepris des modifications de ses méthodes afin que ces incidents ne se répètent plus et, le cas échéant, lesquelles?

4. Quel emploi le Ministère fait-il de ces remises?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): 1. a) L'incendie survenu à Baker Lake (T. N.-O.) a fait l'objet d'une enquête menée par l'équipe suivante: R. B. Hall (ingénieur-électricien, Direction des instruments), J. MacLeod (inspecteur de l'atmosphère, région du Centre), et J. Keefe (agent de sécurité, Service de l'environnement atmosphérique). La structure ayant été complètement détruite, et ce qui s'y trouvait en grande partie consumé, il a été très difficile de déterminer la cause exacte de l'incendie. Après avoir soigneusement examiné les lieux et étudié les informations fournies par des témoins, l'équipe d'enquête a conclu que la cause probable d'incendie était un mauvais fonctionnement dans le compartiment électrique de l'électrolyseur Stuart. La nature des matériaux a permis au feu de se propager aux murs et aux planchers adjacents.

b) Ce sont E. C. Holly (chef des services d'urgence des aéroports, Transports Canada, Fort Smith), P. Chporney (inspecteur-météorologiste, région de l'Ouest, SEA) et le chef de service de la station qui ont effectué l'enquête sur l'incendie de Fort Smith (T. N.O.). Il a été possible de relier immédiate-

ment l'explosion à une faute dans les méthodes de travail: un ballon météorologique, que l'on était en train de gonfler d'hydrogène, n'était pas adéquatement fixé à la rampe de gonflage et a brisé ses amarres pendant l'opération. Le ballon, plus léger que l'air, s'est immédiatement élevé jusqu'au plafond où, probablement à cause de l'électricité statique, il a pris feu et explosé.

2. Rien ne permettait d'établir la responsabilité de quiconque, pour l'un ou l'autre des incidents.

3. Environnement Canada et Transports Canada procèdent depuis trois ans à l'étude de la construction des immeubles servant au gonflage et à l'entreposage de l'hydrogène. Comme résultat de ces études, on a établi des normes de base qui égalent ou dépassent toutes les normes actuelles concernant de telles structures. Par exemple, les nouvelles normes prévoient l'emploi de matériaux non combustibles qui pourraient probablement contenir un incendie survenant dans un compartiment électrique (comme celui de Baker Lake) et l'aménagement de clapets d'explosion qui permettraient à un immeuble de supporter la pression causée par l'explosion d'un ballon (incident de Fort Smith). De tels clapets d'explosion constituent de plus une protection pour les personnes se trouvant sur les lieux, empêchant de brusques et dangereuses montées de pression. En outre, on a averti tous les employés aérologistes des dangers occasionnés par l'arrimage inadéquat des ballons à leur rampe de gonflage.

4. Les ballons météorologiques sont gonflés à l'hydrogène, car c'est le plus léger de tous les gaz connus. Ils emportent un instrument électronique servant à mesurer la pression, la température et l'humidité de l'air; les données obtenues sont recueillies par un récepteur à la station au sol. Les remises à hydrogène abritent l'électrolyseur Stuart, qui produit de l'hydrogène par électrolyse de l'eau. L'hydrogène ainsi obtenue est emmagasinée dans un réservoir de 650 pi³ à une pression maximum de 100 livres, jusqu'au gonflage des ballons.

LE CN/CP TÉLÉCOMMUNICATIONS—LE RRTT—LES ORDINATEURS RELIÉS AUX RÉSEAUX

Question n° 808—M. Beatty:

1. Des ministères ou agences possèdent-ils des ordinateurs reliés, en tant qu'ordinateurs principaux, a) au réseau Datapac du RTT, b) au réseau «Infowitch» de CN/CP Télécommunications et, le cas échéant, lesquels?

2. Dans chaque cas, au cours du premier trimestre de 1980, quel a été le trafic moyen du réseau, mesuré en paquets-jour?

3. Dans chaque cas, au cours de ce trimestre, à quels ensembles de programmes d'application ou bases de données a-t-on accédé à distance?

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): 1. Les ministères ou agences suivants possèdent des ordinateurs reliés, en tant qu'ordinateurs principaux,

a) au réseau Datapac du RRTT:

Agriculture

Communications

Énergie, Mines et Ressources

Environnement

Conseil national de recherches

Postes